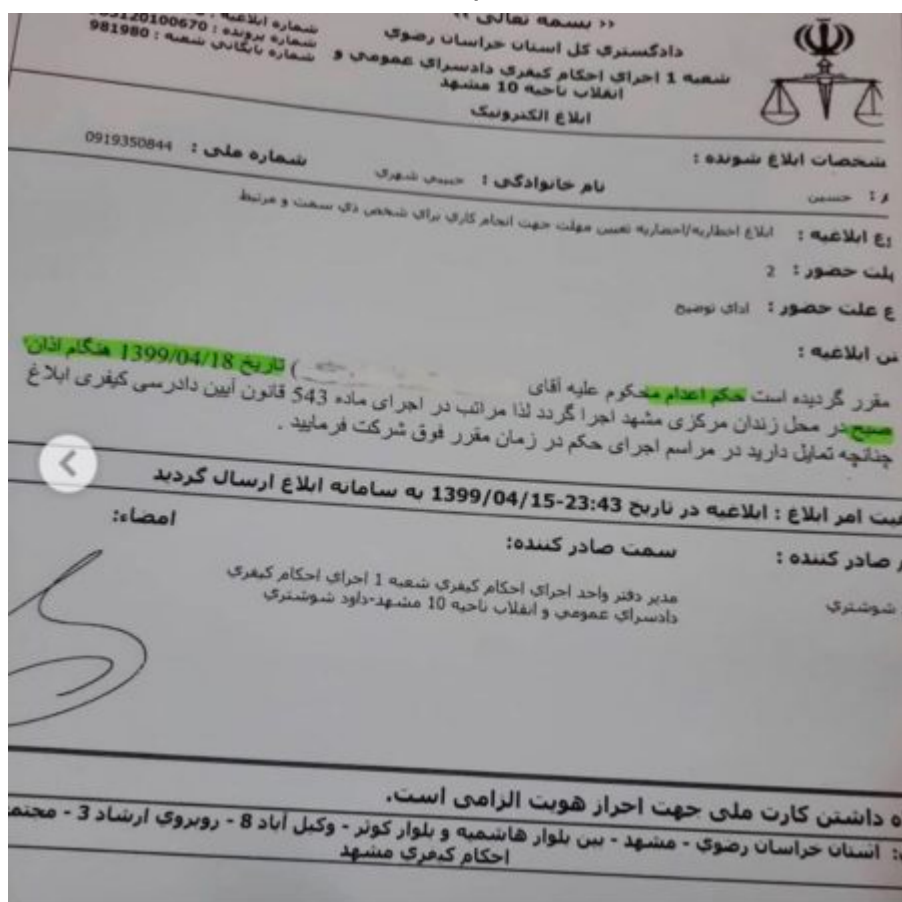


Un iranien a été pendu cette semaine. Son crime ? Avoir bu de l'alcool en dépit de la loi islamique.

écrit par Jules Ferry | 12 juillet 2020



Pendaison en Iran (image d'illustration).

Mortaza Jalali, un iranien vivant à Mashhad vient d'être pendu ce 9 juillet 2020.

Sa mort devrait nous servir de leçon afin de ne pas laisser s'installer la peste islamique en Europe

شماره ابلاغیه : 20100670
 شماره پرونده : 981980
 شماره بانگانی شعبه : 981980

دادگستری کل استان خراسان رضوی
 شعبه 1 اجرای احکام کیفری دادسرای عمومی و انقلاب ناحیه 10 مشهد
 ابلاغ الکترونیک

مشخصات ابلاغ شونده :
 نام خانوادگی : حسین شهری
 شماره ملی : 0919350844

تاریخ ابلاغیه : ابلاغ اختیاریه/اجباریه تعیین مهلت جهت انجام کاری برای شخص ذی سبقت و مرتبط
 علت حضور : 2
 نوع ابلاغیه : ابلاغ حضور : ادای توضیح

تاریخ : 1399/04/18 هنگام اذان
 مقرر گردیده است حکم اعدام محکوم علیه آقای
 صبح در محل زندان مرکزی مشهد اجرا گردد لذا مراتب در اجرای ماده 543 قانون آیین دادرسی کیفری ابلاغ
 چنانچه تمایل دارید در مراسم اجرای حکم در زمان مقرر فوق شرکت فرمایید.

مهلت امر ابلاغ : ابلاغیه در تاریخ 1399/04/15-23:43 به سامانه ابلاغ ارسال گردید

امضاء:
 سمت صادر کننده:
 مدیر دفتر واحد اجرای احکام کیفری شعبه 1 اجرای احکام کیفری دادسرای عمومی و انقلاب ناحیه 10 مشهد-داود شوشتری

د شوشتری

اه داشتن کارت ملی جهت احراز هویت الزامی است.
 استان خراسان رضوی - مشهد - بین بلوار هاشمی و بلوار کوثر - وکیل آباد 8 - روبروی ارشاد 3 - محترم
 احکام کیفری مشهد

Voici le verdict qui stipule qu'il a été condamné à mort selon la charia ([source](#)).



Ci-dessus : la police iranienne détruisant des canettes de bière confisquées à Téhéran.

La possession, la production et la consommation d'alcool sont strictement interdites en République islamique d'Iran et la police fait souvent des descentes chez les « contrebandiers » et dans les fêtes illégales.

L'Iran a exécuté cette semaine un homme pour le crime de consommation d'alcool à plusieurs reprises, « ignorant » les « avertissements » répétés des autorités. Il croupissait en prison depuis 2016.

Cette exécution fait partie des 123 exécutions au moins qui ont eu lieu jusqu'à présent en 2020, selon un rapport sur les droits de l'homme cité dans le [Jerusalem Post](#).

L'Iran a exécuté un prisonnier pour le crime de consommation d'alcool, malgré les avertissements répétés contre celui-ci. Sa mort est l'une des 123 exécutions effectuées par le régime iranien au cours des six premiers mois de cette année.



Le prisonnier a été exécuté à la prison centrale de Mashhad à l'aube du 9 juillet, après avoir été condamné à mort pour "avoir bu de l'alcool pour la sixième fois", selon l'ONG [Iran Human Rights](#) (IHR).

La loi islamique interdit la consommation d'alcool.

L'Iran applique un système juridique fondé sur la charia islamique et applique des châtiments "hadud", c'est-à-dire des châtiments prescrits par Dieu conformément au Coran.

Par conséquent, le code pénal islamique stipule actuellement :

"Lorsqu'une personne commet la même infraction punie par le hadd (singulier du [hadud](#)) à trois reprises, et chaque fois que le châtiment hadd est exécuté sur elle, le châtiment hadd à la quatrième occasion est la peine de mort".

Un accusé peut donc être condamné à la peine de mort après avoir été arrêté et puni trois fois pour consommation d'alcool.

La plupart des exécutions ont lieu à huis clos et ne sont pas officiellement déclarées par les autorités.



Source de l'image : Iran resist.

L'Iran exécute également des homosexuels (illustration ci-dessus), suivant une application stricte et étroite de la loi islamique. Le régime iranien contraindrait les homosexuels à choisir entre une opération de réassignation sexuelle (les déclarant ainsi de sexe féminin) ou leur mise à mort.

<https://www.breitbart.com/middle-east/2020/07/10/report-iran-executes-man-for-drinking-alcohol-6-times/>